

Suite et fin de la délibération n°2022-05-04-12-01

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

